

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 27/03/2026

*Date d'Affichage : 27/03/2026

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 16

*VOTANTS : 21

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 2 avril 2026 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Étaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire

Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints, Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mr DIARRA Fodié, Mr DUMEUNIER David, Mme FREY Florence, Mme MALLET Françoise, Mr NAIMI Yacine, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie, Mr ROUSSELET Thierry,

Étaient absents excusés :

Mr PLAIGNAUD Michel pouvoir à Mr NIFA Mohammed,
Mr GLÉNAT Bernard pouvoir à Mr RÉVEILLÈRE Dominique,
Mr MAUGENDRE Sébastien pouvoir à Monsieur BRUN Thierry,
Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie pouvoir à Monsieur DUMEUNIER David,
Mme SÖNNICHSEN Sophie pouvoir à Mr DIARRA Fodié,
Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mme DAGUENET Nadine,

Madame Tanya AKRICHE a été désignée Secrétaire de séance.

Délib
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
COMMUNE 2025**

L'affectation du résultat de l'exercice N-1 se fait après le vote du CFU. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du CFU fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

Il est composé du résultat cumulé de l'exercice N-1 tenant compte du report de l'exercice N-2. Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte RI 1068) compte tenu des RAR et du résultat de la section d'investissement. Le solde peut être affecté librement selon la décision de l'assemblée délibérante : le surplus en réserves (compte RI 1068) ou le tout reporté en recettes de fonctionnement (compte RF 002). Le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire (vote du Budget Primitif)

Restes à réaliser 2025	
Libellé	Montant
Restes à réaliser 2025– Dépenses	754 443,96
Restes à réaliser 2025– Recettes	3 043 162,08
TOTAL 1	2 288 718,12
Déficit d'investissement CFU 2025	1 374 057,28
TOTAL 2 – EXCEDENT	914 660,84
Excédent de fonctionnement CFU 2025	1 057 032,93
Affectation du résultat au compte 1068	0.00
Excédent de fonctionnement reporté au compte 002	1 057 032,93

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) pour 1 057 032.93 euros (Un million cinquante sept mille trente deux euros et quatre vingt treize centimes)

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 03/04/2026

Le Maire,

